

TRIOMPHE DES OUVRIERS

Ceux d'Ottawa ne font les interprètes de leurs frères de la Péninsule en entrant en donnant un GRAND BANQUET

Royal Roller Rink

18 OCTOBRE PROCHAIN EN L'HONNEUR DE L'HON. M. J. A. CHAPLEAU

Secrétaire d'Etat

Comme reconnaissance pour les services rendus par cet homme politique aux classes ouvrières depuis les débuts de sa carrière et notamment lors de l'élection de Montréal-Est

On lui a voulu une candidature ouvrière laquelle, une fois acceptée, a été condamnée à la victoire par son travail incessant, sa grande éloquence et son dévouement pour les artisans.

Un Grand Succès! Plus de six cents Convives assurés!! Certitude qu'il y en aura 1200!!!

Venant de toutes les parties des districts d'Ottawa et de Montréal. Les Unions ouvrières de Montréal et de Toronto seront représentées par une brillante pléiade.

Des discours seront prononcés par plusieurs de nos premiers hommes des sphères politiques et ouvrières, notamment Sir JOHN MACDONALD, Sir H. LANGEVIN, Sir J. THOMPSON, Sir A. P. CARON, L'hon. M. TAILLON, L'hon. M. MEREDITH, chef de l'opposition provinciale.

M. A. T. Lépine, le populaire député-ouvrier de Montréal-Est sera présent.

Prix du billet - - - \$1.00

En vente aux endroits suivants: A. D. Richard & Fils; P. H. Chabot; E. G. Laverdure; Lebel & Frère; W. O. McKay; Alexis Foley; A. L. Pinaud; Alphonse; P. A. Hédouin; David Morin et aux bureaux du "Canada."

Si en sera déposé à d'autres places qui seront mentionnées au fur et à mesure.

OUVRIERS, RALIEZ-VOUS EN MASSE. Un vous montrant reconnaissant, vous assurez les sympathies des hommes d'état.

MÉRCREDI, 16 OCTOBRE 1888.

ACTUALITÉS

M. de St. Georges, député de Proulx, est dangereusement malade.

Il y a huit sénateurs à nommer, dont un pour Ontario et quatre pour Québec.

La nouvelle adresse de Sir John est: 451 rue King—coin de l'avenue Daly.

Le Pacifique Canadien va employer 3,000 charrs au transport du grain du Nord-Ouest.

Le seul troupeau de buffles qui existe aujourd'hui dans l'Amérique du Nord vient d'être vendu \$18,000.

L'Interprète—dernier tirage—a un article encore plus abracadabrante que d'autre. Nous y verrons quand nous aurons disposé de matières plus importantes.

Les rédacteurs de l'Étendard ne lisent pas l'Électeur. Celui-ci s'en plaint amèrement. Quant à la Justice, ni vu, ni connue dans les bureaux de l'Étendard.

Nous avons eu le plaisir ce matin, d'une visite à nos bureaux de M. Jonas député de Gaspé.

M. Jonas est à Ottawa pour affaires concernant son comté, il est reparti à 4 h. 15 p.m.

Mgr Grandin, les RR. PP. Huguenard et Lacombe remercient l'hon. M. Dewdney du bien qu'il a fait et qu'il fait encore aux écoles françaises du Nord-Ouest.

Tête des nationaux!

"Personne ne parle d'annexion au Canada, dit La Patrie, personne ne songe à proposer une telle réforme."

Personne? Cela nous force à croire que les libéraux de la Nouvelle-Écosse et les gens de l'Électeur comptent pour rien. Nous n'avons pas objection à cela.

L'Étendard ne veut pas que ses copains en débauches politiques s'apellent libéraux. Un comité composé des modérés suivants: M. M. Laflamme, Beaupré, Robidou, Lareau et Savalle, d'après l'alternative où on les met de se dire ultra montais ou de recevoir le croc-en-jambe.

Toujours l'axiome gambettiste; se soumettre ou se démettre!

Aux dernières élections présidentielles, les républicains des États-Unis ont obtenu 4,843,334 votes, soit 182 délégués et les démocrates 4,811,017 votes et 219 délégués.

Aujourd'hui les deux partis ont d'égalles chances de succès. Cleveland aura plus de voix dans le sud qu'en 1884, mais la Protection préconisée par Harrison lui assure le nord.

UN DRACHME DE JUSTICE

Le colonel G. P. Denison fit parler de lui, il y a quelques semaines, tout autrement qu'en bien. Son crime avait deux physionomies; comme officier, il avait sous sa signature précédée de son titre, lancé une lettre-stude sur le moyen de soustraire le Michigan et une planche de l'Ohio à l'oncle Sam; comme simple citoyen, il avait manifesté ses plus vives sympathies pour le Canada, pays de ses pères et de ses amis.

A coup sûr Troppman fut plus coupable. Mais que voulez-vous: les dispositions de l'esprit public lui furent adverses.

Le militarisme officiel, officiellement ému, s'objecta à l'allongement du titre "Colonel" faite aux prénoms et noms du belliqueux correspondant.

Puis la presse s'en donna à cœur joie sur les plans du malheureux stratège. Les journaux les plus sérieux se délectèrent et dansèrent dans le genre "force" immolant le colonel et ses rêves de conquêtes. Pour les feuilles caricaturistes, ce fut une mine inépuisable.

Bref, M. Denison a eu l'honneur fort peu enviable de servir de Roger Bontemps aux magnats du fauteuil éditorial pendant une pleine quinzaine.

Mais ce monsieur, bon militaire, ne s'est pas laissé désarçonner. Certain d'avoir raison, excepté peut-être dans l'allongement à ses noms et prénoms, il a convié, à une lecture faite par lui à Toronto, le public gouailleux. Il tenait à prouver qu'il n'était ni un Romallo frondeur usque in aeternum, ni un Don Quichotte dévoré par la passion de redresser et de conquérir.

Et il est arrivé que la presse a changé sensiblement de ton depuis cette conférence.

Le colonel a été sobre dans ses remarques. Il a cité des faits, tirés des déductions palpables et nous force d'en venir à cette conclusion que, s'il est encore coupable de quelque chose, c'est d'être un peu trop son pays et de consacrer ses loisirs à étudier des moyens de défense pour le cas d'une invasion.

Il pense, comme beaucoup d'autres, que le Canada est plus ou moins en danger de guerre avec les États-Unis.

Il engage, en conséquence, les hommes politiques à oublier leurs querelles, à s'abstenir surtout de soulever des questions de races ou de croyance religieuse.

Si c'est un crime de parler ainsi et que ce crime soit punissable de mort, nous consentons à partager le sort du Colonel dans les cinq minutes qui suivront son départ pour un monde assurément meilleur.

M. Denison nous dit encore à ses compatriotes d'efforcer de se rendre justice les uns aux autres, comme de bons citoyens doivent le faire, afin de travailler d'un commun accord à maintenir l'indépendance du Canada qui doit être cher à tous.

Voilà un chauvinisme qui nous va et que nous aimerions à constater chez beaucoup de gens qui ont eu plus de gorge pour rire du Colonel que de cœur pour en tirer de semblables sentiments.

La Confédération doit son existence aux efforts, aux travaux réunis des deux races qui se sont prêtés un concours mutuel et elle se maintiendra tant que ces deux races continueront à vivre ensemble et à se respecter.

On dit aussi que les cordons doivent envoyer leur président, M. O. D. Benoit, de l'assemblée 6023.

Vous voyez bien que les ouvriers, non-seulement d'Ottawa, mais des autres villes, sont intéressés dans ce banquet.

Ce qui prouve que les typographes d'Ottawa ne sont pas dans la disposition d'esprit que leur suppose la Justice, c'est qu'ils ont, ce soir, à la sa le St. Joseph, une grande assemblée en l'honneur de M. A. T. Lépine, un des héros du banquet de demain.

"Le Free Press nous annonce, dit la Justice, que les organisateurs du banquet en question se sont réunis à force les typographes employés par le gouvernement à soustraire le Michigan et une planche de l'Ohio à l'oncle Sam."

Disons d'abord que l'emploi du mot cique est une insulte de plus pour les ouvriers. Quant à l'accusation portée par le Free Press, elle est ou ne peut plus fautive. Personne n'est ou n'a été forcé de prendre un billet. Qu'on cite un nom, un seul. La rage, la rage seule, fait mentir ainsi les reptiles de la presse.

L'alliance des ouvriers avec le parti conservateur ne fait pas l'affaire des caméfières de la Justice. Ils voient avec crainte et dépit la coalition oc-

LA "JUSTICE" ET LE BANQUET

La Justice rage! Ne pouvant se consoler du succès qui va couronner le banquet de demain, elle lance un article, germe-nigaud, dans lequel tout le monde est un peu concerné.

Notre confrère a cessé pour un moment de piller les journaux de New-York—dont il publie les articles comme étant les siens—et nous consacrer son encre et son espace.

Il tient absolument à faire croire que le Canada est le principal organisateur du banquet.

Le confrère est, comme d'habitude, peu renseigné. Il parle de choses qu'il ne connaît pas. Si on lui fournissait les moyens de se rendre à Ottawa, il constaterait de visu que l'organisation du banquet est complètement contrôlée par des ouvriers en tous genres.

La Justice dit: "Au lieu de prendre sous sa protection les ouvriers de la Justice, qui sont parfaitement satisfaits de la manière dont ils sont traités, le Canada devrait s'occuper de ses propres affaires et tâcher de payer ses employés aussi régulièrement que possible."

Au Canada les ouvriers-typographes reçoivent \$11 par semaine. C'est un salaire que ne touche peut-être le rédacteur-prête nom de la Justice ou les ouvriers se sont longtemps vu refuser \$8 par semaine. Le Canada vit de ses propres revenus et la Justice, qui n'a jamais fait ses frais, vit à même les impressions du gouvernement.

La Justice, piètre doublure de l'Électeur, dit que le Canada est une doublure de la Minerve. Or il arrive que, examen fait, le Canada n'a pas reproduit une seule ligne de la Minerve depuis des semaines entières tandis que la Minerve nous emprunte, en nous donnant crédit quelquefois, plusieurs articles de rédaction.

Le banquet donné à M. Mercier, il y a deux ans, s'est fait dans des conditions humiliantes. Si les gens de la Justice et de l'Électeur n'avaient pas distribué les cartes dans les carrefours de la ville, M. Mercier aurait diné avec une trentaine de personnes seulement. Nous connaissons des citoyens qui eurent jusqu'à trois billets.

La Justice dit: "Le Canada nous prie de reproduire son élection. Nous le faisons volontiers afin de lui donner occasion d'être lu, ce qui lui arrive pas souvent."

Le Canada n'est pas lu. Comment se fait-il que le jour même où la Justice publie cette insinuation cinq journaux reproduisent ou commentent nos articles.

Prenez-garde, le dépit vous fera sécher. La jalousie est triste chose. Est-ce notre faute si entre vos mains la Justice est devenu le plus insignifiant des journaux?

Les citoyens de la basse-ville ont dû remarquer avec plaisir en lisant le compte-rendu de la séance du conseil de ville de lundi soir que nos édiés se sont déclarés favorables à l'idée de la mise en vigueur de la ligne du chemin de fer St. Laurent et Ottawa depuis si longtemps abandonnée.

L'idée d'ouvrir une gare sur la rue Sussex devra être accueillie favorablement par tous ceux qui ont des intérêts commerciaux surtout dans cette partie de la ville et qui seraient appelés à bénéficier des avantages d'une station de chemin de fer à proximité de leur place d'affaires.

Nos édiés ont compris cela parfaitement, surtout ceux qui représentent les quartiers de la basse-ville et il a été décidé que la corporation ferait en quelque sorte la compagnie du Pacifique Canadien propriétaire de cette voie ferrée, à faire entretenir ce chemin convenablement; à faire réparer les ponts sur la rivière Rideau; à ériger une belle gare au pied de la rue Sussex, en un mot à remettre complètement en opération cet embranchement qui de nouveau sera une source de revenus pour les contribuables de la basse-ville.

D'après toutes les apparences et surtout d'après les opinions d'hommes éclairés sur ce sujet, il n'y a aucun doute possible que la compagnie du Pacifique Canadien ne pourra refuser de se rendre à la demande si juste et si équitable de la Corporation.

Un certain nombre de directeurs du Vermont Central sont ici à conclure avec le Canada Atlantique des arrangements qui donneront à Ottawa une ligne directe jusqu'à New-York.

On fera bien de ne pas trop tarder à acheter les billets pour le banquet. Le chiffre auquel on a limité le nombre des billets est de 1000.

On fera bien de ne pas trop tarder à acheter les billets pour le banquet. Le chiffre auquel on a limité le nombre des billets est de 1000.

servatrice-ouvrière se dresser en face de la misérable combinaison libérale-nationale dont les jours sont heureusement comptés.

La Justice, doublure de l'Électeur, emprunte à ce journal la prétendue dédicace que voici:

"Ottawa, 16—M. P. H. Chabot, marchand de cette ville, vient de passer, dit-on, de la fraction Langevin du parti tory dans le camp Chapleau. Voici pourquoi: Il y a quelque temps, il supplia sir Hector de donner une position à son fils dans le service civil. Mais le ministre a répondu à M. Chabot que son fils n'avait pas besoin d'une telle position et qu'il ferait bien mieux de le diriger aux affaires. Là-dessus M. Chabot est parti fort vexé et se promettant in petto de se venger. Les amis de la courrie Chapleau ayant entendu parler de sa déconvenue, se sont empressés auprès de lui et ont fini par caser le jeune Chabot. Et depuis M. Chabot est devenu un des plus chauds partisans de M. Chapleau: il présidera le banquet soi-disant ouvrier que messieurs les libéraux préparent pour être donné d'hui à quelques jours."

C'est faux et ridicule. Il est bien connu ici que M. P. H. Chabot est l'un des amis les plus sympathiques et les plus sincères de sir Hector.

D'un autre côté, notre ami M. Chabot n'a jamais demandé et, conséquemment, ne s'est pas vu refuser une place pour son fils.

M. Chabot a deux fils: l'un étudiant la médecine à Montréal et l'autre est au collège St. Joseph.

La Justice sera bien aise d'apprendre que si le banquet n'a pas eu lieu plus tôt, c'est uniquement dû au fait que les organisateurs ne pouvaient obtenir de crédit assez vaste avant demain soir.

La Patrie d'hier a un long article contre le banquet. Toutes ses charges, toutes cette haïe des libéraux nationaux, hoïent le secrétaire d'Etat et contribuent à donner plus de relief plus d'éclat au diner qui lui est offert.

L'écrivain de la Justice est un sensible. Il a le système nerveux délicat et l'annonce que nous publions pour le banquet a le don de le bouleverser.

La Patrie, plus courageuse, reproduit cette annonce gratuitement, ce qui est très bien dans le monde.

Le magasin de Gants a meilleur marché est le Cheapside

Des Gants de Kid nouveaux ne peuvent être trouvés ailleurs.

Défiez-vous des auvernales qui ne sont rien autre chose que des entreprises de vieilles marchandises.

LA GARE DE LA RUE SUSSEX

Les citoyens de la basse-ville ont dû remarquer avec plaisir en lisant le compte-rendu de la séance du conseil de ville de lundi soir que nos édiés se sont déclarés favorables à l'idée de la mise en vigueur de la ligne du chemin de fer St. Laurent et Ottawa depuis si longtemps abandonnée.

L'idée d'ouvrir une gare sur la rue Sussex devra être accueillie favorablement par tous ceux qui ont des intérêts commerciaux surtout dans cette partie de la ville et qui seraient appelés à bénéficier des avantages d'une station de chemin de fer à proximité de leur place d'affaires.

Nos édiés ont compris cela parfaitement, surtout ceux qui représentent les quartiers de la basse-ville et il a été décidé que la corporation ferait en quelque sorte la compagnie du Pacifique Canadien propriétaire de cette voie ferrée, à faire entretenir ce chemin convenablement; à faire réparer les ponts sur la rivière Rideau; à ériger une belle gare au pied de la rue Sussex, en un mot à remettre complètement en opération cet embranchement qui de nouveau sera une source de revenus pour les contribuables de la basse-ville.

D'après toutes les apparences et surtout d'après les opinions d'hommes éclairés sur ce sujet, il n'y a aucun doute possible que la compagnie du Pacifique Canadien ne pourra refuser de se rendre à la demande si juste et si équitable de la Corporation.

Un certain nombre de directeurs du Vermont Central sont ici à conclure avec le Canada Atlantique des arrangements qui donneront à Ottawa une ligne directe jusqu'à New-York.

On fera bien de ne pas trop tarder à acheter les billets pour le banquet. Le chiffre auquel on a limité le nombre des billets est de 1000.

On fera bien de ne pas trop tarder à acheter les billets pour le banquet. Le chiffre auquel on a limité le nombre des billets est de 1000.

Depuis le 12 septembre dernier jour ou l'on a commencé les fondations de la nouvelle Station de Police, les travaux ont été poussés avec vigueur à cette limite. L'entrepreneur M. H. Leiro ne laisse pas languir les travaux et espère d'ici à trois semaines pouvoir faire poser la toiture de cet édifice appelé à embellir la localité où il est érigé, sur le bord du canal, en arrière de l'Hôtel de Ville.

La nouvelle station sera en pierre brute pour le solage et en briques rouges pour les murs supérieurs.

Elle renfermera 16 cellules, 8 de chaque côté, c'est-à-dire dans la partie réservée aux hommes et autant de côté réservé aux femmes. À l'entrée de ces cellules, dans un vaste couloir, se trouvera un lavoir ou les prisonniers pourront se faire la lessive avant d'entrer dans la cellule qui leur aura été assignée. Du côté opposé à l'entrée de ces cellules, les prisonniers seront notés les jours dans leur jour.

Cet édifice sera des mieux appropriés et nous sommes sûrs que ce sera par les officiers de la cour qui se paieront du changement de local.

Atelier de Marble et Granit de la Cité R. BROWN, Prop. 26 rue York

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Réparer vos balances ou INSPECTER vos POIDS Allez chez le sous-signe.

PRITCHARD & ANDREWS GRAVEURS EN GENERAL —No. 175 RUE SPARKS—

PLOMBAGE CHAUFFAGE et TOITURES

F. G. JOHNSON & CIE

Ingenieurs et poseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer en plomb et travaux en cuivre.

Chaudières en cuivre, Valves, turbines, pompes et Boileries.

Wrenches, Ashstons, Couchoches, nettoyeurs de tubes nationaux.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Angele, le 17 octobre 1888.

LOUIS M. GOUTLÉE, Sheriff.

AVIS

Le public est invité, quand il passera sur la rue Sussex, à s'arrêter au No. 512 afin de se procurer une bonne paire de Chaussures d'Autonomie à des prix excessivement réduits.

AVIS

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

AVIS

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

AVIS

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

AVIS

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

AVIS

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

AVIS

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

AVIS

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

AVIS

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

AVIS

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

AVIS

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

AVIS

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

AVIS

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Poêles de Passage, Poêles de Salles à Diner, Poêles de Magasin en grande variété, Chaudières à Charbon, Zinc, Mine, Vernis à tuyaux, En Gros et en Detail.

E. G. LAVERDURE & CIE.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.